

Création d'une concession comportant deux établissements de restauration dans le Parc Martin Luther King



Vue d'artiste des deux établissements de la concession

# Le projet Clichy - Batignolles

- La ville de Paris a initié au début des années 2000 une opération de réappropriation urbaine sur un site auparavant occupé par des infrastructures ferroviaires.
- Le projet s'étend sur 50 hectares au nord-est du 17<sup>ème</sup> arrondissement.
- Le site, organisé à terme autour des 10 hectares du parc Martin Luther King, a vocation à constituer un éco-quartier.
- Le programme, dont l'achèvement est prévu à l'horizon 2018, comprend la construction du futur Palais de Justice de Paris, de bureaux, de commerces, d'équipements public, de logements sociaux et privés ainsi que le renforcement de l'offre locale en transports en commun.

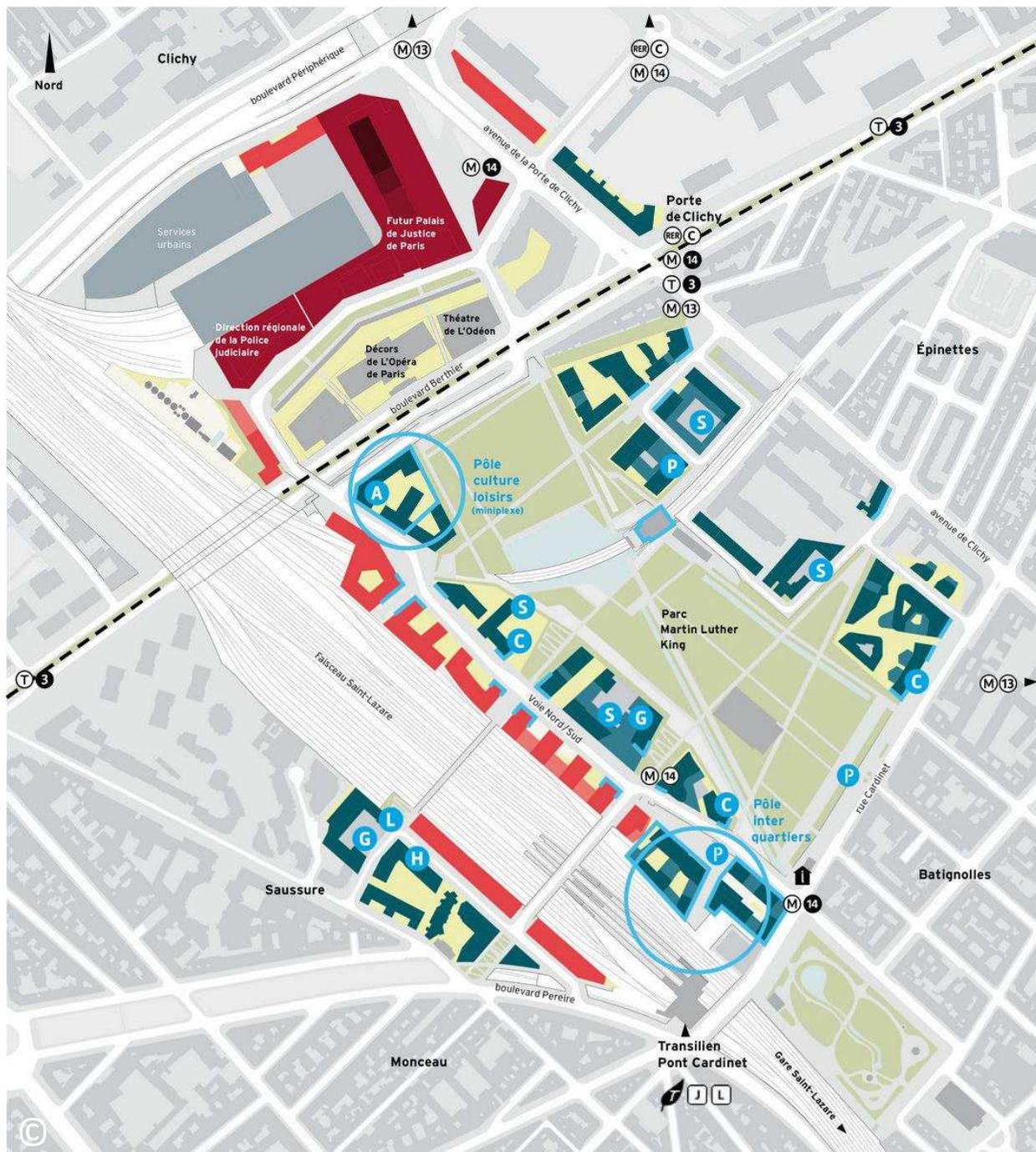


Crédit : PBA – Studiosezz – Vectuel

# Vue d'artiste du projet d'aménagement

# Le projet d'aménagement Clichy-Batignolles, éléments de contexte

- Création de 3400 logements accueillant près de 6500 habitants.
- Création de 140 000 m<sup>2</sup> de bureaux et de 120 000 m<sup>2</sup> de locaux bureaux pour le Palais de justice et la direction régionale de la police judiciaire. Soit près de 12 700 personnes exerçant une activité sur le site.
- Le pôle judiciaire devrait générer un flux de 5 000 visiteurs par jour.
- Création de 31 000 m<sup>2</sup> de commerces, services et activités.
- Prolongement du T3 et de la ligne 14 pour desservir le quartier.



### Programmation

Opérations Clichy-Batignolles et Saussure confondues

- logements privés et sociaux
- bureaux
- futur palais de justice de Paris et direction régionale de la police judiciaire
- Des services urbains  
Centre de tri des déchets recyclables  
parking autocar  
centrale à béton
- commerces, services et activités
- pôle inter-quartiers et « culture-loisirs »
- C crèches
- H halte-garderie
- S groupes scolaires (maternelles et primaires)
- P 1 centre PMI
- L 1 collège
- G 2 gymnases
- A 1 centre d'animation
- P parc de stationnement
- M14 nouvelles stations
- T3 prévues

# Le parc Martin-Luther-King

- Le parc Martin Luther King a été conçu dans une optique de développement durable, sa surface est aujourd'hui de 6,5 ha.
- Le parc est traversé par la ligne de chemin de fer de la petite ceinture qui délimite un parc Nord et un parc Sud. Le parc Nord a pour thème l'automne et l'hiver, il sera à dominante boisée, le parc Sud accueille des plantations sur le thème du printemps et de l'été.
- Le franchissement de la ligne ferroviaire se fait en deux points dont l'un est une passerelle-belvédère sur laquelle est localisé l'un des établissements de la concession, l'autre établissement étant situé au pied de la passerelle.
- De nombreuses activités sont mises à la disposition d'un public large : aires de jeux pour petits et moyens, aire de pétanque ou encore sentier sportif au milieu d'un boisement.

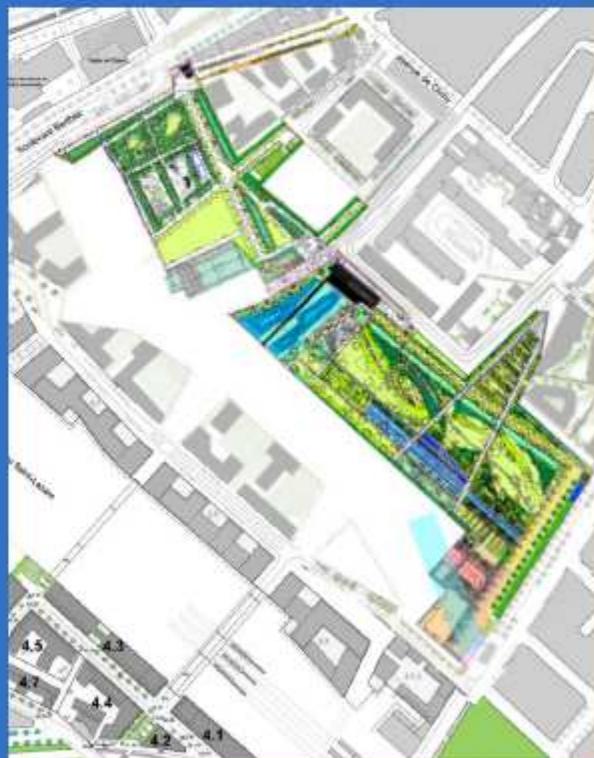
# Aménagement du Parc Martin Luther King

2007



1ère phase réalisée : 4 ha

2014



2ème phase : 2,2 ha de plus

2020



A terme : 10 ha

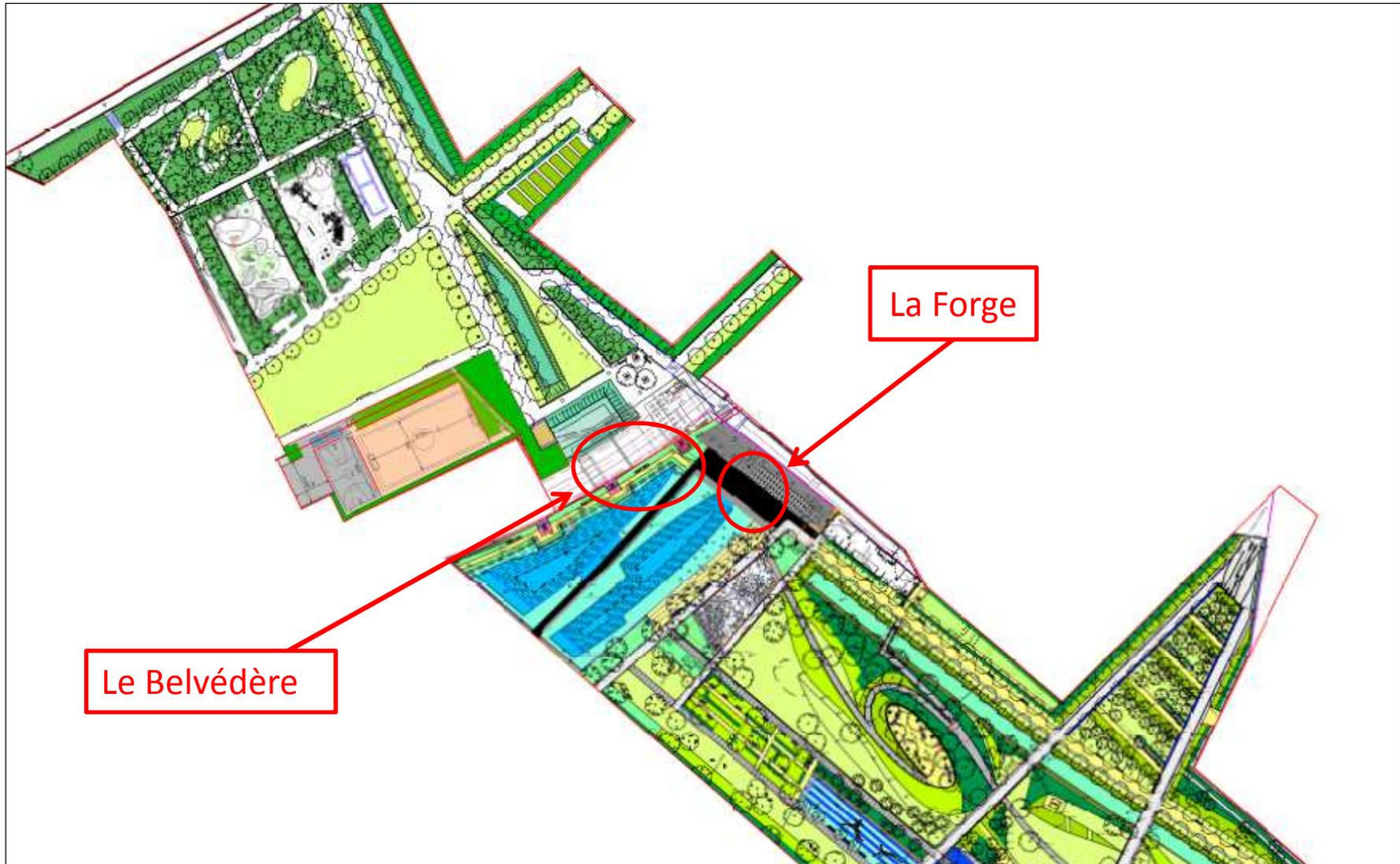
Le parc existant est d'ores et déjà très animé. La présence d'aires de jeux, de pelouse explique sa fréquentation par un public de tout âge.



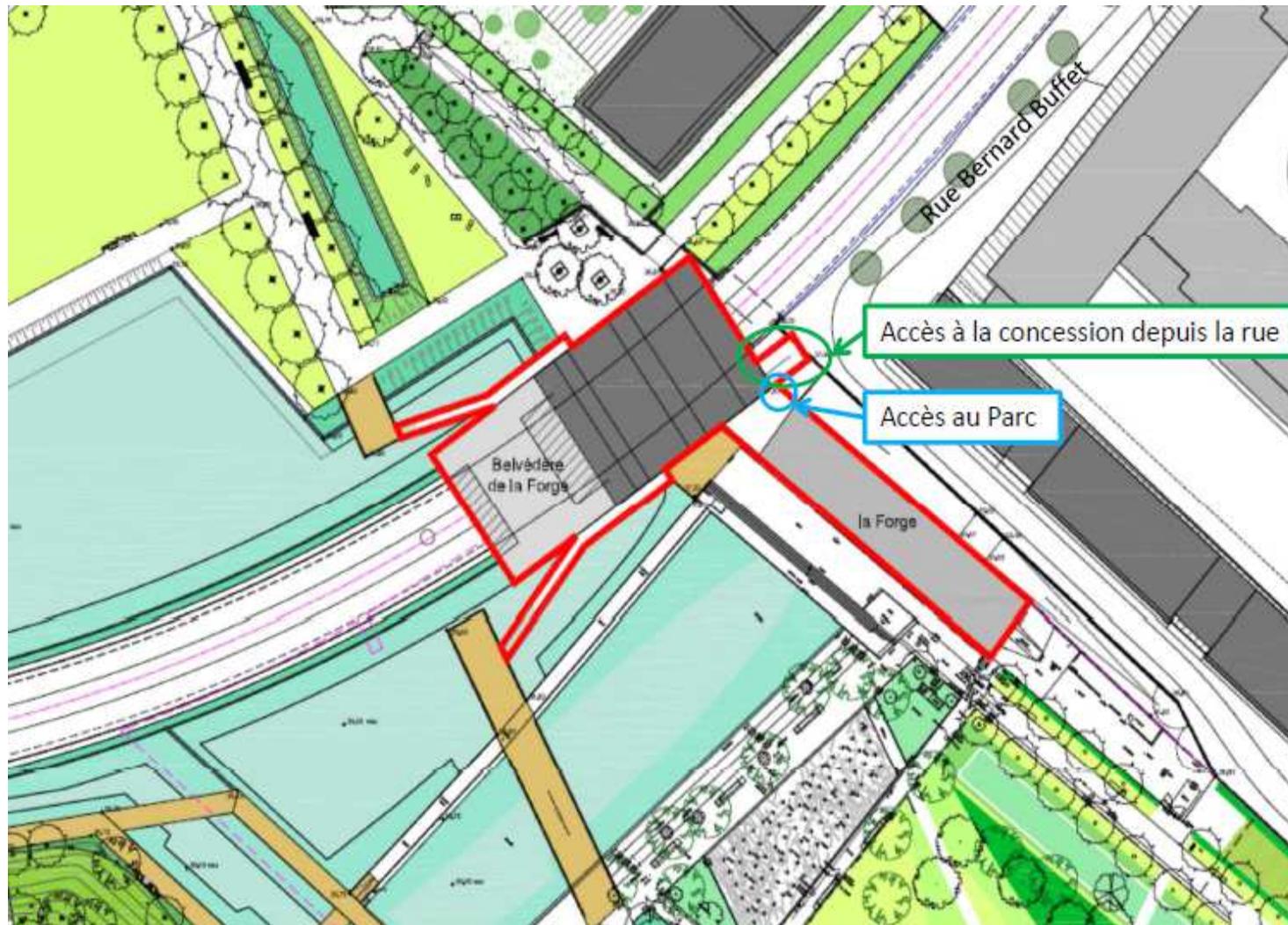
# Deux bâtiments intégrés au parc

- Dans le cadre de l'extension du Parc Martin Luther King, deux bâtiments ont été réalisés au sein du parc, en lisière de celui-ci et en accès notamment par la rue Bernard Buffet, afin de recevoir des activités de restauration et d'animation.
- L'un des bâtiments, le Belvédère, surplombe la petite ceinture, il permet une vue panoramique sur le parc. L'autre bâtiment, la Forge, de plain-pied, est situé à proximité du Belvédère et de l'un des accès au parc.

# Le parc 2014 - 2020



L'accès aux établissements depuis la voie publique, à proximité.



# Une concession, deux établissements

- La concession comporte deux bâtiments destinés à recevoir des activités de restauration et d'animation :
  - le Belvédère, d'une superficie de 440 m<sup>2</sup> ;
  - la Forge, d'une superficie de 220 m<sup>2</sup>.
- Une surface modulable de 185 m<sup>2</sup> en sous-sol, à destination de support d'activité, est accessible depuis les deux établissements.







# Le Belvédère

- Le Belvédère est un bâtiment sur plateforme en surplomb du parc.
- Il dispose d'une terrasse de 175m<sup>2</sup>.
- L'exploitation envisagée à titre principal est celle d'une restauration de qualité.
- Son accessibilité est prévue indépendamment des horaires d'ouverture du parc.

# Le Belvédère



# La Forge

- L'établissement de la Forge, est situé face à une pièce d'eau, à proximité d'un accès au parc et le long d'un axe de circulation du parc.
- Il dispose d'une terrasse de 45 m<sup>2</sup>.
- L'exploitation envisagée à titre principal est celle d'une restauration légère/vente à emporter contribuant à l'animation du parc.

# La Forge

